880X640

PPRNP approuvé et annexé
à l'arrêté préfectoral n° 2012320-0005
du 15 novembre 2012

Pour le préfet et par délégation
le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
le Chef du Service de l'Eau et des Risques

Pascal JOBERT

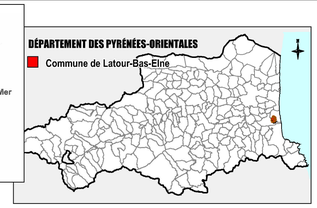

Commune de

LATOUR-BAS-ELNE

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

RISQUE INONDATION

ZONAGE RÈGLEMENTAIRE AU 1/5000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer
des
Pyrénées-Orientales

Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques
02 rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex
Téléphone : 04.68.51.95.11
Télécopie : 04 68 51.95.85
Courriel : ddtm-ser-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr

LÉGENDE

PÉRIMÈTRE COMMUNAL

TYPES DE ZONES:

R1 R2 ZONES NON URBANISBLES

B1 B2 B3 ZONES URBANISÉES OU POTENTIELLEMENT URBANISABLES AU TITRE DES RISQUES

COTES DE RÉFÉRENCE

TERRAIN NATUREL +0,50M
TERRAIN NATUREL +0,70M
TERRAIN NATUREL +1,20M
TERRAIN NATUREL +2,20M

HAUTEUR DE SUBMERSION

ZONES INONDABLES COMPLÉMENTAIRES LORS DES CRUES EXTRÊME
H < 0.50M
0.50M < H < 1M
H > 1M

ZONE SANS CES